



Assemblée générale

Distr. LIMITÉE

A/51/L.22/Add.1 5 décembre 1996 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session Point 21 b) de l'ordre du jour

> RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE : ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Jordanie, Kirghizistan, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède et Ukraine: projet de résolution

Assistance économique aux États qui subissent le contrecoup de l'application des résolutions du Conseil de sécurité imposant des sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie

Additif

Ajouter la <u>République tchèque</u> à la liste des auteurs du projet de résolution.
